

Musées et galeries des beaux-arts.—L'*Annuaire* de 1939, aux pp. 1070-1071, donne la liste des musées (y compris les galeries de beaux-arts) au Canada qui emploient un personnel à temps continu et mentionne l'aire et la fréquentation quotidienne moyenne de chacun. Le Bureau fédéral de la statistique n'a publié aucun rapport officiel détaillé sur ce sujet depuis 1938.

Constituée en 1947, l'Association canadienne des musées a pour but de perfectionner les services éducatifs des musées en les encourageant à collaborer les uns avec les autres, à faire des échanges avec d'autres pays et à former et à embaucher des spécialistes.

Section 2.—Fonctions éducatives et culturelles de l'Office national du film*

Les films instructifs de 16 mm réalisés et distribués par l'Office national du film ont exercé une influence marquée sur la vie sociale au Canada. Des milliers de personnes que rebutent les méthodes régulières d'enseignement ont appris à faire servir le film aux multiples besoins de la collectivité. Plusieurs organismes ont souligné la valeur culturelle du film dans les mémoires qu'ils ont présentés à la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences en 1949-1950.

Les rapports des dix bureaux provinciaux de l'Office et des divisions régionales d'autres ministères du gouvernement servent à rattacher les productions de l'Office national du film aux besoins du pays. Mais l'à-propos de la production de films n'explique guère l'intérêt considérable que portent les collectivités canadiennes aux films de 16 mm. Une large part du succès de la circulation de ces films au Canada est le fruit de l'organisation à l'échelon provincial, régional et municipal de leur distribution.

La plupart des agglomérations urbaines et certaines régions rurales ont un conseil du film, organisme formé de groupes régionaux d'usagers pour créer une filmothèque régionale, faire l'acquisition de ciné-projecteurs, organiser des cours de formation au profit des projectionnistes bénévoles de l'endroit et tirer davantage parti du film. L'accessibilité des films éducatifs partout au Canada tient surtout à l'expansion des conseils régionaux du film. Les conseils régionaux bénéficient de l'appui et de l'encouragement des institutions provinciales telles que les ministères de l'instruction publique et les services d'extension des universités ainsi que de l'assistance technique du personnel de l'Office national du film.

L'intérêt général que l'éducation par le film suscite est tel que des milliers de gens s'y emploient et en bénéficient. Chaque groupe participant compte une personne qui a appris à faire fonctionner un ciné-projecteur, à choisir un film et à l'intégrer dans le programme du groupe. On peut se faire une idée du nombre de personnes intéressées en songeant qu'il existe au Canada 300 conseils du film, représentant chacun de 10 à 200 groupes, et 265 filmothèques et dépôts de films. Par l'entremise des conseils, des filmothèques, des circuits régionaux de films et des circuits ruraux de l'Office national du film, environ un million de personnes par mois voient les films.

Problèmes de la distribution des films.—Bien qu'un grand nombre de collectivités se soient dotées de services du film, certains problèmes entravent

* Rédigé sous la direction de W. Arthur Irwin, commissaire du film, Office national du film. Les services non éducatifs de l'Office national du film sont brièvement expliqués au chapitre XXX.